

## Investir dans l'enfance

### Les enfants dans les quartiers en difficultés en région bruxelloise : état de la situation, perspectives et enjeux

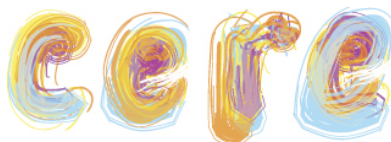
Le texte qui suit a été rédigé suite à notre intervention dans le cadre d'une rencontre des chefs de projets de contrats de quartier, axée sur le thème de l'enfance et organisée par la Direction de la rénovation urbaine du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale. Il fait écho aux questions et réflexions suscitées au cours des échanges avec les participants.

Aborder la question de l'« enfance » en région bruxelloise suppose de disposer de données pertinentes sur lesquelles s'appuyer pour en dégager une analyse, au-delà des constats et observations émanant des acteurs de terrain. Cette analyse peut alors servir de fondement/terreau pour alimenter différentes démarches, réflexions, programmes, etc. visant à intégrer la dimension « enfance », à investir dans l'enfance.

#### L'indicateur « enfance », une donnée qui est loin d'être une évidence

Cerner la situation des enfants dans notre région, c'est tout d'abord intégrer la donnée « enfance » dans les indicateurs d'analyse. Or les données sont rarement collectées dans cette optique. En effet, la plupart des données disponibles décrivent la situation des adultes pour y « raccrocher » celle de l'enfant. Ainsi, par exemple, les données disponibles décrivent les ménages au sein desquels vivent les enfants. Notre démarche consiste quant à elle à présenter les données de manière à placer l'enfant au centre des préoccupations, lorsque cela est possible. Mais, dans certaines matières, comme la santé par exemple ces données sont très insuffisantes, soit parce qu'elles ne sont pas représentatives de la population, ne se rapportant qu'à une classe d'âge limitée par exemple, soit elles sont peu adaptées à la population d'enfants, soit parce qu'au niveau régional elles ne sont pas compatibles. Bref, les données relatives au bien-être de l'enfant font fortement défaut dans notre pays et plus encore en région bruxelloise. Tout ceci pour mettre en évidence que précisément la perspective enfance est loin d'être évidente.

Dans une étude réalisée par le CERÉ en 2007 intitulée « Les conditions d'enfance en Région de Bruxelles-Capitale », nous nous sommes attelés à cet exercice. Cette étude visait donc à décrire la situation de l'enfant dans notre région, à pointer des facteurs ayant une incidence sur la qualité de vie des enfants, à dégager les conditions de vie favorables à la qualité de vie de l'enfant. L'enfant n'est pas une unité isolée mais un être dont l'existence est influencée par la coexistence et l'interaction de différents systèmes qui s'imbriquent les uns dans les autres pour composer son environnement. Ainsi, la qualité de vie de l'enfant est au centre d'interactions complexes entre facteurs d'ordre économique, social et environnemental ainsi que facteurs individuels liés à l'enfant et à sa famille – des interactions qui prennent place dans un contexte donné.



## Les enfants en région bruxelloise : qu'en est-il ?

Nous avons, dans cette étude, procédé par zooms successifs depuis l'enfant dans son appartenance culturelle pour aboutir à la santé de l'enfant en passant par ses différents milieux de vie dans la cellule familiale et au-delà de celle-ci (école, milieu d'accueil).

De cette étude, émergeaient les constats suivants : un paysage contrasté où le plus grand nombre d'enfants se trouve inscrit au Centre-Ouest de la région (touchant donc les communes de Bruxelles-Ville, Jette, Koekelberg, Molenbeek Saint-Jean, Anderlecht, Saint Gillet, Saint Josse et Schaerbeek), là où la population est plus dense, plus pauvre, où les logements sont plus exigus et faiblement équipés en espaces extérieurs ou jardins. Là également où les adultes ont des niveaux de formation peu élevés, où les taux de chômage représentent une vraie catastrophe sociale : dans les cinq communes où naissent le plus grand nombre d'enfants, plus du tiers grandit dans une famille des parents qui vit d'allocations de remplacement et non de revenus du travail. Globalement, à Bruxelles, un enfant sur quatre naît dans une situation de précarité.

Le taux de natalité augmente considérablement depuis plus de 12 ans. Un tiers des enfants vit avec un seul parent (principalement la mère) et 15% des naissances surviennent chez une mère isolée (en 2007, c'est même plus : 17,1%). Ces enfants-là ont deux fois plus de chances que ceux qui vivent avec deux parents, de vivre dans une famille sans emploi rémunéré. Or le bien-être et la santé des enfants bruxellois sont intimement liés au statut social de leurs parents.

Arrêtons-nous un instant sur les données relatives à la petite enfance. Au 1/1/2008, on comptait 47440 enfants de moins de trois ans. Ce chiffre doit encore être revu à la hausse si on le compare aux données relatives aux naissances vivantes enregistrées par les bulletins statistiques de naissances.

Les taux de couverture de l'accueil collectif ONE et K&G en RBC :

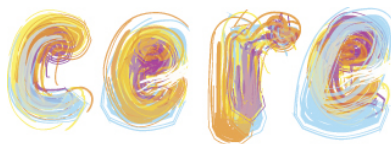
Moyen : 30,22%

Le plus bas : 13,15% à Koekelberg

Le plus élevé : 57,57% à Auderghem

Soit un rapport de 1 à 4 entre les communes les moins bien couvertes et les mieux couvertes. Les communes les moins bien couvertes (situées en dessous de la moyenne régionale) étant par ordre croissant: Koekelberg (13,15%), Molenbeek SJ (15,61%), St Josse TN (19,44%), Anderlecht (19,68%), Schaerbeek (19,84%), Jette (25,82%), Forest (26,62%), St Gilles (27,89%), Berchem SA (29,03%). Soit toutes des communes reprises dans les programmes des contrats de quartier.

Bref ce que mettent en évidence ces différentes données chiffrées, c'est la conjugaison de différents facteurs d'inégalité entre les enfants qui grandissent en région bruxelloise.



## Prendre en compte la place de l'enfant

Notre postulat à partir de l'ensemble de ces constats et sur base de notre expertise par ailleurs, est que : penser, élaborer, coordonner des projets de revitalisation urbaine, de redynamisation d'une collectivité territoriale aujourd'hui ne peut se concevoir sans prendre en compte la place de l'enfant (soit les moins de 12 ans).

Mais que représente cette population-là ? A titre indicatif, la part de la population des enfants de moins de 12 ans représente en région bruxelloise 15% de la population totale, mais elle tente vers les 20%, soit presque une personne sur cinq dans les communes suivantes : Anderlecht, (17%), Berchem (16%), Bruxelles-Ville (16%) Evere (16%), Forest (16%) Koekelberg (18%), Molenbeek SJ (20%), St Josse TN (18%), Schaerbeek (18%). Et pour les moins de 18 ans, nous sommes à presque 22% pour la RBC, soit plus d'une personne sur cinq.

La place de l'enfant a en effet fort évolué dans nos sociétés, elle s'accompagne de l'évolution des formes familiales. Les développements socio-économiques agissent sur les liens et la physionomie des familles. Un double mouvement accompagne cette évolution : à la fois une privatisation de la famille en raison de l'attention plus grande portée à la qualité des relations interpersonnelles, et une « socialisation » du fait d'une plus grande intervention de l'Etat. Des dispositifs comme les congés parentaux, les pauses-carrière, ... ont été mis en place pour permettre de mieux concilier vie professionnelle, vie familiale, vie personnelle. Mais ceux-ci doivent s'accompagner de mesures permettant le développement de l'accueil de l'enfant tant dans les premières années de la vie que par la suite, au-delà de l'école en dehors du temps scolaire notamment.

## Investir dans l'enfance

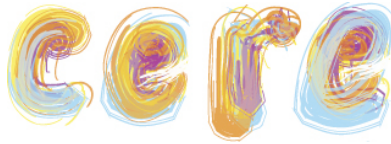
D'une manière générale,

D'un strict point de vue **économique**, il faut continuer à investir dans l'enfance. Pour paraphraser Gosta Esping-Andersen <sup>1</sup>, il faut investir dans l'avenir « non seulement pour protéger les individus contre les aléas de la vie, mais pour les aider à rester maîtres de leur destin tout en répondant aux défis économiques de demain ».

Ces défis économiques sont connus : hausse du taux d'activité, maintien des systèmes de protection sociale, société de la connaissance. A très court terme, il convient aussi de relever les défis de la flexibilité du travail, de l'emploi intermittent, et toujours de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le marché de l'emploi.

---

<sup>1</sup> Gosta Esping-Andersen, *Trois leçons sur l'Etat-Providence*, Paris, Seuil, 2008, collection « La République des Idées ».



Si chacune et chacun doit travailler, des milieux d'accueil au sens large (soit préscolaires pour la petite enfance, et extrascolaires pour les enfants scolarisés) disponibles en nombre suffisant, accessibles financièrement et adaptés constituent une évidence.

**La motivation sociale** des milieux d'accueil au sens large toujours est plus complexe : l'égalité entre les femmes et les hommes déjà citée, mais également l'égalité entre les conditions d'enfance, laquelle est marquée et attachée aux quartiers et aux terroirs. Les enfants les plus nombreux, les plus fragiles, les plus précaires vivent « désespérément » dans les quartiers et les zones les plus pauvres, les plus mal équipées, les plus mal loties en espaces verts et en espaces publics accessibles et adaptés.

Quant à **la fonction éducative** de l'accueil préscolaire, scolaire et extrascolaire, elle ne peut se développer aujourd'hui, sur base de ce que bon nombre de pédagogues, psychologues, sociologues spécialistes de l'enfance ont mis en évidence, que dans une perspective de co-éducation et dans la transversalité. Il s'agit d'offrir des lieux et des temps de bienveillance, de santé et de culture, d'opportunités de contacts, de relations, de plaisir, de jeux, de repos, d'échanges,...

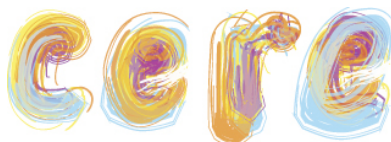
#### Au niveau local

On voit émerger aujourd'hui dans quelques communes bruxelloises, la volonté de mettre sur pied une politique de l'enfance à l'échelle locale. Il ne s'agit plus seulement d'assurer la gestion des milieux d'accueil communaux, mais au-delà de cela de définir les grandes lignes d'un projet pour l'enfance. De nombreux exemples en témoignent, sous des formes diverses.

Bien que partie prenante de ce processus en tant que partenaire régional pour l'accompagnement au développement de nouvelles places d'accueil, et à ce titre donc directement impliqué dans cette évolution, nous ne pouvons que souligner l'observation suivante : une mobilisation croissante des autorités locales en faveur des projets petite enfance, depuis la mise en place du Plan crèches lancé par la Région bruxelloise en 2007.

Exemples: certaines communes bruxelloises, sous l'impulsion des porteurs de nouveaux projets développés dans le cadre des contrats de quartier, cherchent à élaborer sur base de l'analyse des besoins réalisée, des projets plus en phase avec les réalités de la population bénéficiaire, dans une approche également plus transversale qu'elle ne l'était auparavant. Ces démarches conduisent certains pouvoirs locaux à repenser leur politique d'accueil globale, à définir un projet social et éducatif à l'échelle du territoire et de jeter ainsi les bases d'une réelle politique de l'enfance à l'échelle de la collectivité territoriale.

Un autre exemple témoigne de cette mobilisation des collectivités territoriales (commune et associations de terrain actives sur le territoire), sous l'impulsion de dispositifs régionaux, vers une prise en compte plus globale de l'enfance au travers de quelques expériences pilotes, dans les politiques communales. Il s'agit d'une expérience (la recherche-action



DiversCités<sup>2</sup>) financée par la COCOF et réalisée par le CERE qui a démarré en août 2007 et sera finalisée début 2010.

Il apparaît donc qu'investir dans l'enfance, c'est intégrer cette donnée dans une perspective transversale touchant à des compétences très diverses telle que l'accueil de l'enfant, bien sûr, mais aussi l'éducation, l'environnement, les travaux publics, la participation, l'égalité des chances, la cohésion sociale, et j'en oublie sans doute. Ceci suppose évidemment une concertation interne entre les différents services, et, en outre, une collaboration soutenue avec les associations de terrain actives sur le territoire.

*Catherine Gillet, décembre 2009*

*Avec le soutien du Service de l'Education permanente du Ministère de la Communauté française*

---

<sup>2</sup> Voir les articles qui y sont consacrés sur notre site : <http://www.cere-asbl.be/spip.php?article54>,  
<http://www.cere-asbl.be/spip.php?article79>, <http://www.cere-asbl.be/spip.php?article95>.